



Grève le 12 février

contre le projet de loi PEILLON et le décret concernant les rythmes scolaires

Nous, enseignants,

Considérons que le projet de décret sur les rythmes scolaires et celui sur le temps de service des enseignants sont inacceptables.

Ils ne favorisent pas la réussite scolaire de tous les élèves, il n'améliore en rien les conditions d'apprentissage des élèves et risque d'aggraver les inégalités sur le territoire. Il ne remet pas en cause l'aide personnalisée responsable de la disparition des postes RASED et de journées surchargées. Ce projet dégrade nos conditions de travail et entraîne une nouvelle diminution de notre revenu imposée par le mercredi travaillé ;

De plus, ce projet fait dépendre nos emplois du temps (entrée, sortie et pause méridienne) de décisions prises par les collectivités locales. Ces collectivités pourraient même déterminer une partie de nos obligations de service à travers la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial (PET).

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abandon immédiat du projet de décret sur les rythmes scolaires.

Concernant la loi d'orientation et de programmation, il ne comporte pas de réelle rupture avec les politiques éducatives précédentes (LPC, socle, contractualisation et territorialisation du service public d'Éducation).

À l'heure où vont s'ouvrir les discussions pour la carte scolaire de l'an prochain, la programmation budgétaire prévue pour les 5 ans à venir apparaît bien insuffisante pour couvrir les besoins tant les suppressions précédentes ont mis à mal l'École.

Les classes surchargées, le manque de remplaçants, l'absence de RASED, l'école maternelle maltraitée, les difficultés toujours grandissantes de la direction d'école... ça suffit ! Nous exigeons des mesures qui améliorent nos conditions de travail et non qui les dégradent, qui combattent les inégalités scolaires et permettent à tous les élèves d'apprendre : baisse des effectifs, réduction du temps de service, programmes adaptés, réimplantation et développement des RASED, formation continue sur le temps scolaire, scolarisation en maternelle dès deux ans dans de bonnes conditions...

D'autre part, enseignants du primaire, nous nous trouvons dans une situation de déclassé salarial qu'il est urgent de résorber. À ces inégalités s'ajoute celle d'un sous-salaire des femmes dans un métier féminisé à plus de 80 %.

Nous exigeons que s'ouvrent au plus vite des discussions pour repenser les carrières des enseignants des écoles. Nous revendiquons : la revalorisation du point d'indice (gelé depuis 3 ans) et son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes, l'intégration des primes dans le salaire sous forme indiciaire, l'abrogation du jour de carence.